

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
 DE LA COMMUNE D'ALZON

SEANCE DU 16 DECEMBRE 2025

D
E
L
I
**B
E
R
A
T
I
O
N**

Nombre de conseillers :

En exercice : 11
 Présents : 10
 Votants : 11

Date de convocation :

11 décembre 2025

Date d'affichage :

11 décembre 2025

L'an deux-mille-vingt-cinq, mardi 16 décembre, à 20h, le Conseil Municipal d'Alzon s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la Salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Roger LAURENS, Maire.

Présents : Elodie BRUN, Odile DOMERGUE, Sabine GRZYB, Marie Hélène VIVENS, Yannick BOURRIE, Alain BOUTONNET, Jacques BOUTONNET, Dominique CAUVAS, Roger LAURENS, Sylvain TARDIF.

Excusé : Gérard ABRIC procuration à Roger LAURENS

Secrétaire de séance : Odile DOMERGUE

OBJET : SUBVENTION PSYCHOLOGUE SCOLAIRE

Le maire explique avoir reçu une demande de subvention de Mme JOINEAU Oriane Psychologue Scolaire au sein de la circonscription Le Vigan - Sommières pour l'année 2025/2026.

Il procède à la lecture du courrier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VALIDE, le versement d'une subvention de 1.50 € par élève pour l'école communale, chaque année scolaire, renouvelable tacitement pour les années suivantes,

AUTORISE le maire ou son représentant à procéder à cette opération.

Le Maire,
 Roger LAURENS



Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans le délai de deux mois à compter de sa transmission auprès du représentant de l'Etat et de sa publication.

Certificat d'affichage du 18 DEC. 2025 au _____.

Envoi au contrôle de légalité le :

18 DEC. 2025